Demander un logement social

Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit constituer un dossier. La demande peut être faite en ligne ou au guichet. Aucun frais de dossier n'est réclamé lors de la demande de logement, ni lors de la signature du bail.

Les modalités

- Les pièces à fournir
- Les informations complémentaires

Faire la demande

- En ligne
- Sur place

→ **LE LOGEMENT SOCIAL À DRANCY**

MAIRIE DE DRANCY
Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h